

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0103/PR/MESN portant approbation du budget de la Caisse Nationale de Retraites (CNR) pour l'Exercice 2007.

n° 2007-0103/PR/MESN

Ministère
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Date de publication
4 février 2007

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2007

Date du numéro
15 février 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°03/AN/92/2ème L du 28 octobre 1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

VU La Loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Etablissements Publics

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant réorganisation des Etablissements Publics

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PRE du 22 mai 2005 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU La Délibération n°2007-002/CNR du 03 janvier 2007 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 janvier 2007.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le Budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'Exercice 2007 arrêté par le Conseil d'Administration en sa séance du 03 janvier 2007 comme suit : * En produits..... 2 256 986 000 FD* En charges..... 1 932 409 000 FD* Résultat..... 324 577 000 FD* Investissements..... 3 000 000 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH